



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAULIEU

Date de convocation :
13/03/2025

Membres en exercice : 19
Membres présents : 14
Membres représentés : 4
Membres absents : 1
Nombre de suffrages exprimés : 18

Heure d'ouverture de séance : 19h05

Membres présents :

Martine Mazilly, Hervé Louis, Marie-Claude Overney, Jean-Paul Thiveyrat, Elodie Mazilly, Jérôme Viguié, Marie-Claire Genotte, Christian Lambert, Adeline Masson Eric Rousseau, Myriam Robinet, Olivier Thiébaud, Emmanuelle Rose, Pierre Loison

Ont donné pouvoir : Gérard Besancenet à Jérôme Viguié , Alice Detalminil à Hervé Louis, Vincent Garnier à Marie-Claude Overney, Sandrine Devry à Emmanuelle Rose

Membres absents : Ophélie Gauthier

Secrétaire de séance : Jérôme Viguié

Heure de fin de séance : 21h32

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025
2. Décisions du Maire
3. Vote des Taux de la fiscalité 2025
4. Vote du compte financier unique - CFU 2024
5. Affectation des résultats 2024 sur budget 2025 (Budget Principal et Budget annexe)
6. Vote des budgets primitifs 2025 (Budget Principal et Budget annexe)
7. Emprunt à long terme pour financer les travaux de la salle polyvalente
8. Travaux de restauration des extérieurs de l'église Saint-Saturnin - demande de subventions
9. Travaux de restauration des extérieurs de l'église Saint-Saturnin- Demande de soutien financier à la fondation La sauvegarde de l'art français
10. Travaux de couverture de la mairie – demande de subventions
11. Ventes immobilières par adjudication
12. Acquisition de terrains Faubourg Saint Félix
13. Participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Saulieu pour l'année 2024-2025
14. Protection sociale complémentaire risque santé
15. Modification des tarifs municipaux
16. Contrat « Grands Projets Côte d'Or » entre la Commune de Saulieu et Le conseil Départemental de la Côte d'Or pour les travaux de la salle polyvalente
17. Convention de sollicitation des services départementaux de voirie
18. Délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil dans le cadre de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté
19. Adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO)
20. Convention portant constitution d'un groupement de commandes pour travaux de voirie 2026-2029 avec la Communauté de Communes Saulieu-Morvan.
21. Convention avec le collège François Pompon pour l'accueil des élèves de CM2 à la journée de regroupement
22. Modification des horaires de l'école maternelle Rosa Bonheur à compter de la rentrée scolaire du 5 mai 2025
23. Modification des horaires de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire du 5 mai 2025
24. Grille unique des tarifs du musée François Pompon
25. Prix de vente à prix coûtant d'articles de la boutique du musée François Pompon
26. Questions diverses

Suivent les délibérations

1-Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025

Approuvé à l'unanimité

2-Décisions du Maire

Décision n°1-2025

Le MAIRE de SAULIEU

Vu les articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5217-10-6 ;
Vu la délibération n° 71-2023 Conseil Municipal du 07 novembre 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n° 28-2024 du Conseil Municipal du 27 mars 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des mouvements de crédits pour abonder le chapitre 011, article 60612 pour régler une facture EDF et le chapitre 66, article 66111 pour régler les intérêts du prêt à court terme ;

DECIDE

Article 1 : De procéder aux virements de crédits comme suit :

Chap /Art.	Désignation	Dépenses Diminution de crédits	Dépenses Augmentation de crédits
60612	Energie - Electricité	0.00 €	3200.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		0.00€	3200.00 €
65311	Indemnités de fonctions élus	1125.00 €	0.00 €
65315	Formations élus	1400.00 €	0.00 €
6541	Créances admises en non-valeur	3000.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		5525.00 €	0.00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	2 325,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		0,00 €	2 325,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		5 525,00 €	5 525,00 €

Article 2 : Cette décision fera l'objet d'une communication à la première réunion de Conseil Municipal qui suit, conformément aux procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée :

- A Monsieur le Préfet de la Côte d'Or
- Au Comptable Public assignataire.

Décision n°2-2025

Le MAIRE de SAULIEU

Vu les articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 20-2020 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes et des régies d'avances des collectivités locales et des établissements locaux ;

Vu l'arrêté du 24 mars 1983 instituant la régie de recettes de la bibliothèque

Vu l'arrêté du 7 janvier 1999 pour l'encaissement des pénalités pour les ouvrages rendus hors délais ;

DECIDE

Article 1^{er} : La régie de recettes instituée par arrêté du 24 mars 1983 et modifiée par arrêté du 12 février 2008 modifie les encaissements comme suit :

- Abonnement des usagers pour l'inscription à la médiathèque
- Remboursements en cas de dégradation ou de perte des documents ou ouvrages empruntés
- Remboursements en cas d'achat frauduleux des usagers connectés à Internet sur les postes de consultation mis à disposition du public
- Recettes occasionnelles d'appoint : vente d'ouvrages sortis de l'inventaire ou des dons de particuliers.

Article 2 : Cette régie est installée dans les locaux de la Médiathèque Municipale- place Monge -21230 Saulieu

Article 3 : Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : chèque bancaire, numéraire.

Article 4 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 euros mensuels.

Article 5 : Madame le Maire et le comptable public assignataire de Pouilly en Auxois sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

3- Vote des Taux de la fiscalité 2025

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Madame le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Fixe** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :

Intitulé		Taux 2024	Taux 2025
Taxe sur le foncier bâti	TFPB	42.08 %	42.08 %
Taxe sur le foncier non bâti	TFNB	41.87 %	41.87 %
Taxe d'habitation résidence secondaire	THRS	15.85 %	15.85 %

- **Autorise** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

4- Vote du compte financier unique (CFU) budget principal et budget annexe 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°73-2024 du 4 novembre 2024 adoptant le Compte Financier Unique ;

Vu le rapport du CFU du 19/02/2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT le maire peut, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner procuration à l'un des membres de sa majorité ;

Madame le maire est invitée à quitter la séance et le conseil municipal siège sous la présidence du doyen d'âge de séance ;

Considérant le CFU du budget principal présenté comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Articles/ Chapitres	Libellé	CFU 2024
013	ATTENUATION DE CHARGES	27 381,19
70	PRODUITS DES SERVICES	200 817,62
73	IMPOTS ET TAXES	543 381,62
731	FISCALITE LOCALE	1 469 512,08
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 006 346,28
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	104 531,66
76	PRODUITS FINANCIERS	57,42
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 213,34
TOTAL OPERATIONS REELLES		3 356 241,21
042 - OOB	OPE D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	98 686,60
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		98 686,60
002 - OOB	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 454 927,81

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Articles/ Chapitres	Libellé	CFU 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	931 018,51
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 521 768,73
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	83 587,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	392 969,10
66	CHARGES FINANCIERES	30 891,99
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	225,00
042 - OOB	OPE D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	55 743,79
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		55 743,79
TOTAL OPERATIONS REELLES		2 960 460,33
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 016 204,12

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Articles/ Chapitres	Libellé	CFU 2024
21	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 052 506,35
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 040,00
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	35 083,53
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENTS		2 092 629,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	182 778,00 €
16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS	198 337,20 €
TOTAL OPERATIONS FINANCIERES		381 115,20
21/040 OOB	TRAVAUX EN REGIE - IMMOBILISATIONS	98 686,60 €
2131/041 OOB	OPERATIONS D'ORDRE AVANCES TRAVAUX	59 184,42 €
19/040 OOB	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE		860 145,29 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		1 018 016,31
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 491 761,39

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Articles/ Chapitres	Libellé	CFU 2024
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	595 937,64
TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		595 937,64
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	800 370,00
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 721 524,76
024	CESSION D'IMMOBILISATIONS	0,00
TOTAL RECETTES FINANCIERES		2 521 894,76
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		3 117 832,40
040 - OOB	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	53 025,49
238/041 OOB	OPERATIONS D'ORDRE AVANCES TRAVAUX	59 184,42
040-OOB	CESSION D'IMMOBILISATION - SORTIE DE BIEN - OPERATIONS D'ORDRE	2 718,30
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		114 928,21
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 232 760,61

	Recettes d'investissement	3 232 760,61
	Dépenses d'investissement	3 491 761,39
	Résultats d'investissement	-259 000,78
	Recettes de fonctionnement	3 454 927,81
	Dépenses de fonctionnement	3 016 204,12
	Résultats de fonctionnement	438 723,69
	Recettes toutes sections	6 687 688,42
	Dépenses toutes sections	6 507 965,51
	Résultats toutes sections	179 722,91

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Approuve** le CFU 2024 du budget principal de la commune de Saulieu, Madame le maire ne prend pas part au vote,
- **Autorise** le maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Considérant le CFU du budget annexe Lotissement Saint Félix présenté comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap/Art.	Libellé	CFU 2024
70	PRODUITS DES SERVICES	0,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	51 236,58
7133	Variations en cours de production	51 236,58
OO2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		51 236,58
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap/Art.	Libellé	CFU 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 700,00
6045	études et prestations de services	3 700,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		3 700,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	47 536,58
7133	Variation des en-cours de production de biens	47 536,58
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		47 536,58
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		51 236,58
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap/Art.	Libellé	CFU 2024
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 236,58
3351	opérations d'ordre de transfert entre sections	51 236,58
001	SOLDE D EXECUTION CUMULE	0,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		51 236,58
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		51 236,58
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap/Art.	Libellé	CFU 2024
Chap 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00
1641	opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
168741	avance remboursable du budget principal	0,00
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 536,58
3351	TERRAINS	47 536,58
002	Résultat de fonctionnement reporté	
001	SOLDE D EXECUTION CUMULE	12 463,42
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		60 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		60 000,00

Recettes de fonctionnement	51 236,58
Dépenses de fonctionnement	51 236,58
	0,00
Recettes d'investissement	60 000,00
Dépenses d'investissement	51 236,58
	8 763,42
Résultat toutes sections	
Recettes	111 236,58
Dépenses	102 473,16
	8 763,42

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Approuve** le CFU 2024 du budget Annexe Lotissement Saint Félix de la commune de Saulieu, Madame le maire ne prend pas part au vote,
- **Autorise** le maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

5- Affectation des résultats 2024 sur budget 2025 (Budget Principal et Budget annexe)

Avant de voter le budget primitif 2025, il y a lieu d'affecter pour chaque budget, principal et annexes les excédents ou les déficits du compte financier unique (CFU) de l'exercice précédent.

Après avoir entendu le compte financier 576838 unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Décide** l'affectation de l'excédent ou du déficit de fonctionnement et d'investissement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	
A - RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	-259 000,78 €
B - RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	438 723,69 €
TOTAUX A + B	179 722,91 €
Total des restes à réaliser en dépenses	576 838,00 €
Total des restes à réaliser en recettes	966 489,00 €
TOTAUX C RAR	389 651,00 €

Affectation au compte 001 Dépenses d'Investissement	-259 000,78 €
Affectation au compte 1068 Recettes d'Investissement	0,00 €
Affectation au compte 002 Recettes de fonctionnement	438 723,69 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2024	3 016 204,12 €	3 491 761,39 €
Recettes 2024	3 454 927,81 €	3 232 760,61 €
Résultats de clôture 2024	438 723,69 €	-259 000,78 €

BUDGET Annexe lotissement Saint Félix	
A - RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	8 763.42 €
B - RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
TOTAUX A + B	8 763.42 €
Total des restes à réaliser en dépenses	€
Total des restes à réaliser en recettes	€
TOTAUX C RAR	0,00 €

Affectation au compte 001 Recettes d'Investissement	8 763.42 €
Affectation au compte 1068 Recettes d'Investissement	0,00 €
Affectation au compte 002 Recettes de fonctionnement	0,00 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2024	51 236.58 €	51 236.58 €
Recettes 2024	51 236.58 €	60 000.00 €
Résultats de clôture 2024	0,00 €	8 763.42 €

- **Autorise** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

6- Vote des budgets primitifs 2025 (Budget Principal et Budget annexe)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote avec 15 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme Rose, Mme Devry par procuration à Mme Rose, et M. Loison)

- **Adopte** le budget primitif principal de l'exercice 2025 arrêtés aux chiffres ci-après :

**BUDGET PRINCIPAL
RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Art/ Chap	Libellé	BP 2025
013	ATTENUATION DE CHARGES	16 000,00
6419	Remb. rémunération du personnel	14 000,00
6459	Remb. sur charges de sécu.(assurance Pers.)	2 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES	142 800,00
7021	Vente de récoltes (herbe et bois)	1 400,00
7023	Menus produits forestiers (vente de bois)	800,00
70311	Concessions dans les cimetières	2 000,00
7032	Droits de stationnement	400,00
7035	Droits de chasse et pêche	2 500,00
70388	Autres recettes (RODP France Télécom)	4 900,00
7062	Redev. Services à caractère culturel médiathèque + entrées spectacles sauf musée	3 500,00
7063	Redev. à caractère sportif (entrées piscine, utilisation COSEC par le collège)	15 000,00
7067	Redev. Services périscolaires (R. Scol)	50 000,00
70841	Remboursement divers budgets annexes CCAS etc...	600,00
70846	Remboursement par la COMCOM (agent mis à disposition)	200,00
70876	Remboursement par SICECO (agent mis à disposition)	4 000,00
70878	Rembours charges autres redevables - locataires et collège	7 500,00
7088	Autres produits d'activité annexe - musée (ventes boutiques + entrées)	50 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	542 439,00
73211	Attribution compensation FPU (com/com)	465 439,00
73223	Fonds départemental de péréquation	77 000,00
731	FISCALITE LOCALE	1 418 000,00
73111	Taxes foncières et taxe habitation	1 360 000,00
73118	Autres contributions Allocation compensation TF non batie	6 000,00
73154	Droits de place - droits d'occupation du domaine public	12 000,00
73141	Taxe sur la consommation électrique	40 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	931 242,00
74111	Dotation forfaitaire	482 000,00
741121	Dotation solidarité rurale	200 000,00
742	dotation élus locaux	333,00
744	FCTVA (récupération de TVA sur les fournitures de fonctionnement)	19 676,00
74712	Remboursement contrats aidés	8 000,00
74718	Subvention état DR + FNADT PVD	30 000,00
7473	Subvention départementale (mediathèque)	2 500,00
74741	Participations des communes aux frais des écoles	40 000,00
74718	Autres organismes (CAF perisco...) CITEO	25 000,00
74718	Autres organismes (subventions pour manifestations culturelles et musée)	15 000,00
74833	Etat compens. Taxe foncière	85 000,00
748374	Amenites rurales	19 000,00
7485	Aide titres sécurisés	4 633,00
7488	Dotation ministère Education Nationale (subvention maintien services suite à grève)	100,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	32 400,00
752	Revenus des immeubles + stands...	20 000,00
756	Remboursement sinistres et autres participation	5 000,00
75888	Remb chauffage, EDF... par locataires,	7 400,00
76	PRODUITS FINANCIERS	34,67
761	Produits de participations (intérêts parts sociales)	34,67
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 800,00
773	Mandats annulés sur exercices précédents	2 000,00
77682	Neutralisation des dépréciations	800,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		3 085 715,67
042 - OOB	OPE D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	54 291,09
7761	sorties biens moins value	
72	Travaux en régie	54 291,09
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		54 291,09
002 - OOB	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	438 723,69
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 578 730,45

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art/ Chap	Libellé	2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 130 100,00
6042	Achat de prestation de service (repas des écoles)	55 000,00
60611	Eau & assainissement	23 000,00
60612	Energie électricité	150 000,00
60621	Combustibles	150 000,00
60622	Carburants	22 000,00
60623	Alimentation (gouters périsco ...)	3 000,00
60624	Produits de traitement	2 000,00

60628	Autres fournitures non stockées (produits piscine, espaces verts, illuminations...)	25 000,00
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00
60632	Fournitures petit équipement (fournitures pour tx en régie + démat régies) éclairage musée	46 000,00
60633	Fournitures de voirie (sels déneigement)	10 000,00
60636	Vêtements de travail	5 000,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00
6065	Livres bibliothèque et acquisition fonds thématiques médiathèque	8 000,00
6067	Fournitures scolaires	10 000,00
6068	Achat pour revente Objets du musée et patrimoine	37 000,00
611	Contrats (vérif annuelles élec, gaz, extincteurs, copieurs, alarme, caisses)	38 000,00
612	Crédit bail mobilier (leasing ordinateurs avec option achat)	15 000,00
613	Locations mobilières (loyers copieurs, location nacelle...)	25 000,00
61521	Entretien terrain (sport...)	8 000,00
615221	Entretien bâtiments : peinture, repiquage toiture chéneaux musée 15000€, alarme incendie basilique...	150 000,00
615228	Entretien des bâtiments (autres bâtiments)	5 000,00
615231	Entretien voirie et espaces verts	20 000,00
615232	Entretien réseaux (tampons, grille, réseaux éclairage public...)	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant (véhicules, tondeuses...)	16 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers (matériels Espaces Verts, Services tech...)	10 000,00
6156	Maintenance (logiciels, ordi, équipe sportifs + caisse musée + protec bât...)	23 000,00
6168	Assurances expos, RC, autos, protection juridique	50 000,00
618	Divers services extérieurs documentation, organismes formation	15 000,00
622	Indemnité de régisseurs pêche, rémunération intermédiaire, géomètre, frais actes contentieux	12 000,00
623	publicité, publications, relationnel (flamme, 14 juillet, inaugurations)	70 000,00
624	transports de biens	6 000,00
625	déplacements et missions	3 000,00
626	Frais d'affranchissement et frais télécommunication	19 000,00
627	Services bancaires et assimilés (frais CESU, cartes bancaires...)	1 500,00
6281	Cotis site remarquable, site clunisien, asso des maires, fond patrimoine	3 600,00
6283	Prestations pour nettoyage des locaux	5 000,00
62876	Remboursement reseau chaleur	6 000,00
6288	Services extérieurs (exhumations cimetière...)	3 000,00
635	Taxes et impôts sur véhicules (carte grise), taxe foncière	46 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 497 250,00
633	impots, taxe, versement organismes cnfpt, cdg	30 000,00
6411	Personnel titulaire	641 150,00
6413	Personnel non titulaire	370 000,00
64168	Autres emplois aidés	40 000,00
6450	charges de sécurité sociale	403 000,00
6470	Autres charges sociales medecine du travail	13 000,00
648	Autres charges (visites médicales hors cotisations)	100,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	86 106,00
739221	Prélèvement FNGIR	11 106,00
7392221	Fonds nat. De péréquation intercom. et communale	75 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	337 705,00
65311	Indemnités élus	75 000,00
65313	Cotisations retraite élus	3 500,00
65314	Cotisations URSSAF élus	9 000,00
653172	cotisation au fonds allocation fin de mandat	110,00
6541	Pertes créances irrecouv. (admises en non valeur)	500,00
6542	Pertes créances éteintes (admises en non valeur)	500,00
6553	Service d'incendie	52 475,00
65568	Contribution aux syndicats (organismes de regroupement, syndicats...)	80 000,00
6558	Autres dépenses oblig. (analyses eau conso + reversst frais scolaires)	13 000,00
657358	rénovation éclairage public (SICECO) + ZONE INDUSTRIELLE	20 000,00
65736212	Subvention CCAS	10 000,00
65748	Subventions aux associations	38 000,00
65888	Arrondi prélèvement à la source- transfert actif SESAM	35 620,00
66	CHARGES FINANCIERES	82 550,00
66111	Intérêts des emprunts, dettes	70 550,00
6618	Intérêts ligne de trésorerie	12 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00
673	Titres annulés (ex. antérieurs, part. écoles)	1 000,00
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI BUDGETAIRE	500,00
681	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	500,00
042 - OOB	OPE D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	34 639,00
681	Dotations aux amortis.	34 639,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		34 639,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		3 135 211,00
023 - OOB	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	408 880,45
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 578 730,45

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Art/ Chap	Libellé	BP 2025
Prog 15	EQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE	850 200,00
21611	MUSEE - Restauration des œuvres	15 000,00
2184	MUSEE - 3 vitrines + 1 bureau et vitrines accueil	18 200,00
2188	MUSEE- matériels: réserves, numérisation, déshumificateur, thermo hydrometre...	500,00
21611	EGLISE ST SATURNIN - MO+ ETUDES + TRAVAUX 1ERE TRANCHE	685 000,00
2188	BASILIQUE ST ANDOCHE - Effaroucheur	1 300,00
21611	BASILIQUE ST ANDOCHE - DIAGNOSTIC SANITAIRE ET STRUCTUREL	120 000,00
2184	MEDIATHEQUE: MOBILIER	500,00
2183	MEDIATHEQUE: materiel informatique TV 2025	500,00
2138	Columbarium	9 200,00
Prog 20	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	4 450,00
2188	ECOLE MATERNELLE : chaises	250,00
2183	ECOLE ELEM: ordinateur	1 000,00
2184	ECOLE ELEM: DIVERS MATERIEL (sèche-mains EN 2024) (trotinettes + bac à sable 2025)	1 200,00
2188	ECOLE ELEMENTAIRE: chaises	1 500,00
2188	SERVICE PERISCOLAIRE: petits matériels resto scolaire	500,00
Prog 30	EQUIPEMENTS SPORTS ET LOISIRS	4 200,00
2188	PARC DES SPORTS : équipements sportifs (traçeuse, défibrillateur,matériel...)	4 200,00
Prog 60	AMENAGEMENT CADRE DE VIE URBAIN	20 700,00
2152	MOBILIER URBAIN : panneaux, signalétiques	20 000,00
212	PLANTATIONS PAYSAGERES : créations de massifs	700,00
Prog 70	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	1 169 390,00
2051	LOGICIELS INFORMATIQUES : mairie, périsco, autres services	500,00
2184	MAIRIE : achat de mobilier étagères	500,00
2188	DIVERS SERVICES : Petit matériel rideaux meuble etc...	2 646,00
2183	MATERIELS INFORMATIQUES ET VIDEO : tous services	0,00
2131	Acoustique marché couvert	7 890,00
2131	Achat ANCIEN CREDIT LYONNAIS + TRAVAUX	173 354,00
2131	CAE : Toiture et isolation salle polyvalente - MO et Travaux	792 000,00
2131	MAIRIE - TOITURE	190 000,00
2188	SECOURS INCENDIE : Matériel incendie extincteur	2 500,00
Prog 80	VOIES ET RESEAUX	223 000,00
2151	VOIRIE : Travaux voirie	198 000,00
204182	ECLAIRAGE PUBLIC - éclairage quartier St Jacques (42762€)	25 000,00
Prog 90	EQUIPEMENTS AUTRES SERVICES	145 000,00
20422	OPERATION FACADES	20 000,00
2182	CAMION SERVICES TECHNIQUES	80 000,00
2188	TOUS SERVICES ET SERVICES TECHNIQUES : petits matériels divers	5 000,00
238	TOUS BATIMENTS : compte d'avances pour travaux	40 000,00
27	Autres immobilisations financières	4 236,58
276341	Virement budget lotissement st félix	4 236,58
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENTS		2 421 176,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 923,00 €
1068	REMBOURSEMENT SESAM	60 923,00
Chap 16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS	500 500,00 €
1641	EMPRUNTS : Remboursement capital	500 000,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT : cautions logements à rembourser	500,00
TOTAL OPERATIONS FINANCIERES		561 423,00
21/040 OOB	TRAVAUX EN REGIE - IMMOBILISATIONS	54 291,09 €
2131	TRAVAUX EN REGIE - mairie	3 970,44
2131	TRAVAUX EN REGIE - écoles	0,00
2131	TRAVAUX EN REGIE - autres bâtiments	15 436,30
2132	TRAVAUX EN REGIE - logement communal	1 999,43
2151	TRAVAUX EN REGIE - voirie	14 259,91
2188	TRAVAUX EN REGIE - illuminations	18 625,01
2131/41 OOB	OPERATIONS D'ORDRE AVANCES TRAVAUX	30 000,00 €
2131	avances travaux	30 000,00
19/040 OOB	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE		259 000,78 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		343 291,87
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 325 891,45
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Art/ Chap	Libellé	BP 2025
Prog 15	EQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE	580 386,00
1327	ESPACE SALLIER - subvention Leader travaux 2018 et 2019	54 000,00
1321	MUSEE : Subv DRAC pour récolement et restauration des œuvres	1 552,00
1321	SAINT SATURNIN - Subv DRAC	216 448,00
1328	SAINT SATURNIN - Subv REGION	100 000,00
1323	SAINT SATURNIN - Subv DEPARTEMENT	100 000,00

1327	SAINT SATURNIN - Subv LEADER	58 386,00
1321	BASILIQUE - DRAC diagnostic	50 000,00
Prog 30	EQUIPEMENTS SPORTIFS	175 225,00
1323	LOCAL SPORTIF STADE : subvention départemental grands projets cote d'or	86 000,00
13461	LOCAL SPORTIF STADE : DETR	89 225,00
Prog 70	AUTRES BATIMENTS	930 466,00
1323	TOITURE GAMBETTA DEPARTEMENT VILLAGE COTE DOR	5 000,00
13461	TOITURE logement 39 rue vauban DETR	10 000,00
13461	SALLE POLYVALENTE - DETR sur travaux toiture	9 466,00
13258	SALLE POLYVALENTE - SICECO sur travaux toiture et travaux isolation	40 000,00
1323	SALLE POLYVALENTE - Département sur travaux toiture et isolation	350 000,00
13461	MAIRIE - TOITURE -Subv DETR	50 000,00
1323	MAIRIE - TOITURE -Subv DEPARTEMENT	50 000,00
13461	MAIRIE - EXTENSION LCL - Subv DETR	40 000,00
1323	MAIRIE - EXTENSION LCL - Subv DEPARTEMENT	30 000,00
13461	SERVICE TECHNIQUE DETR	221 000,00
1323	SERVICE TECHNIQUE DEPARTEMENT	125 000,00
Prog 80	VOIES ET RESEAUX	60 000,00
1323	VOIRIE - Département - PSV Travaux voirie	60 000,00
1328	VOIRIE - REGION Création d'un arrêt bus pour personne à mobilité réduite	5 000,00
1342	VOIRIE - Amendes de police	0,00
TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		1 746 077,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	750 500,00
1641	Emprunt COURT TERME	750 000,00
165	Dépôts et cautionnement (cautions salles)	500,00
Chap 10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	355 795,00
10222	F.C.T.V.A. sur travaux exercice précédent	344 795,00
10226	URBANISME - Taxe d'aménagement	11 000,00
1068	Affectation du résultat de fonctionnement	
024	CESSION D'IMMOBILISATIONS	0,00
024	CESSION D'IMMOBILISATIONS TERRAINS ET MATERIEL DIVERS	
TOTAL RECETTES FINANCIERES		1 106 295,00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 852 372,00
040 - OOB	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	34 639,00
2803	Amortis. Etude Centre Bourg	0,00
2803	Amortis. Étude non suivi de travaux projet équestre	406,00
280422	Amortis, FONDS FACADE	7 532,00
28041412	Amortis, Décharge	6 011,00
28041512	Amortis. éclairage public	5 745,00
28041511	Amortis. éclairage de l'ours	896,00
2804182	Amortis,éclairage public	14 049,00
238/041	OPERATIONS D'ORDRE AVANCES TRAVAUX	30 000,00
040-OOB	CESSION D'IMMOBILISATION - PLUS VALUE- OPERATIONS D'ORDRE	
192	Cession d'immobilisations (plus/moins value)	
040-OOB	CESSION D'IMMOBILISATION - SORTIE DE BIEN - OPERATIONS D'ORDRE	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE		
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		408 880,45
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		473 519,45
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 325 891,45
	Recettes d'investissement	3 325 891,45
	Dépenses d'investissement	3 325 891,45
	Résultats d'investissement	0,00
	Recettes de fonctionnement	3 578 730,45
	Dépenses de fonctionnement	3 578 730,45
	Résultats de fonctionnement	0,00
	Recettes toutes sections	6 904 621,90
	Dépenses toutes sections	6 904 621,90
	Résultats toutes sections	0,00

Vote avec 18 VOIX POUR

- **Adopte** le budget annexe Lotissement Saint Félix de l'exercice 2025 arrêtés aux chiffres ci-après :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT FÉLIX		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap/Art.	Libellé	BP 2025
70	PRODUITS DES SERVICES	0,00
7015	Vente de terrains à aménager	0,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	64 236,58
7133	Variations en cours de production	64 236,58
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		64 236,58
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		64 236,58
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap/Art.	Libellé	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 000,00
60	Achat et variation des stocks	
6015	Terrains à aménager	8 000,00
6045	études et prestations de services	5 000,00
605	Achat de matériels et équipements de travaux	
TOTAL OPERATIONS REELLES		13 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	51 236,58
7133	Variation des en-cours de production de biens	51 236,58
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		51 236,58
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		64 236,58
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap/Art.	Libellé	BP 2025
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 236,58
3351	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 236,58
001	SOLDE D EXECUTION CUMULE	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		64 236,58
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		64 236,58
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap/Art.	Libellé	BP 2025
Chap 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	4 236,58
1641	opérations d'ordre de transfert entre sections	
168741	avance remboursable du budget principal	4 236,58
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 236,58
3351	TERRAINS	51 236,58
002	Résultat de fonctionnement reporté	
001	SOLDE D EXECUTION CUMULE	8 763,42
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		60 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		64 236,58

Recettes de fonctionnement	64 236,58
Dépenses de fonctionnement	64 236,58
	0,00
Recettes d'investissement	64 236,58
Dépenses d'investissement	64 236,58
	0,00
Résultat toutes sections	
Recettes	128 473,16
Dépenses	128 473,16
	0,00

7- Emprunt à long terme pour financer les travaux de la salle polyvalente

Il convient de contracter un emprunt de 750 000.00 € pour financer les travaux de l'enveloppe extérieure à la salle polyvalente, pour une durée de remboursement de 14 ans.

Vu la consultation de 6 établissements de crédits, pour la réalisation d'un emprunt de 750 000 €, il est proposé au conseil municipal de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 750 000 €.

Monsieur Jean-Paul Thiveyrat membre du conseil d'administration de la caisse locale du Crédit Mutuel de Saulieu ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote avec 14 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme Rose, Mme Devry par procuration à Mme Rose, et M. Loison)

- **Autorise** le Maire à contracter un emprunt pour financer les chantiers entrepris par la commune,
- **Décide de retenir** l'offre du CREDIT MUTUEL dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - ✓ **Montant** : 750 000,00 €
 - ✓ **Durée** : 14 ans
 - ✓ **Taux fixe** : 3.28 %, échéances constantes en capital et intérêts dégressifs
 - ✓ **Périodicité** : trimestrielle
 - ✓ **Echéance** : 1^{ère} échéance 19 542.86 € dégressive
 - ✓ **Total intérêts** : 175 774.96 €
 - ✓ **Frais de dossier** : 500.00 €
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

8-Travaux de restauration des extérieurs de l'église Saint-Saturnin - demande de subventions

Suite à la constatation de plusieurs désordres sur l'église Saint-Saturnin au niveau des toitures et notamment structurel dans le clocher, la commune a décidé de lancer une étude générale de diagnostic sur l'ensemble des extérieurs de l'édifice.

Suite au diagnostic sanitaire et structurel réalisé sur l'ensemble de l'édifice et présenté à la commune par Monsieur Simon BURI, architecte, les travaux à entreprendre sont divisés en deux tranches comme suit :

Tranche ferme 1 : Clocher / Bras de transept / Chapelle Sud / Tourelle (toitures et façades)	
LOT 1 : Maçonnerie / Pierre de taille / Pavage	140 097.03 € HT
LOT 2 : Couvertures essentes bois / Tuiles plates et canal	191 385.08 € HT
LOT 3 : Charpente bois	108 057.80 € HT
LOT 4 : Vitrail	13 565.00 € HT
LOT 5 : Paratonnerre	5 265.00 € HT
Imprévus (10%)	45 836.99 € HT
Maîtrise d'œuvre	68 774.70 € HT
Contrôle technique	2 590.00 € HT
Coordination SPS	1 500.00 € HT
TOTAL	577 071.60 € HT
Tranche 2 CONDITIONNELLE : Nef / Chœur / Sacristie / Chapelle Nord (toitures et façades) / Abords	
LOT 1 : Maçonnerie / Pierre de taille / Pavage	201 481.28 € HT
LOT 2 : Couvertures essentes bois / Tuiles plates et canal	127 440.54 € HT
LOT 3 : Charpente bois	71 973.40 € HT
LOT 4 : Vitrail	52 929.80 € HT
Imprévus (10%)	45 382.50 € HT
Maîtrise d'œuvre	32 364.56 € HT
Contrôle technique	2 590.00 € HT
Coordination SPS	1 500.00 € HT
TOTAL	535 662.08 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

- **Approuve** le projet : Travaux de restauration des extérieurs de l'église Saint-Saturnin pour la tranche ferme 1 : Clocher / Bras de transept / Chapelle Sud / Tourelle (toitures et façades) détaillé comme suit :

Tranche ferme 1 : Clocher / Bras de transept / Chapelle Sud / Tourelle (toitures et façades)	
LOT 1 : Maçonnerie / Pierre de taille / Pavage	140 097.03 € HT
LOT 2 : Couvertures essentes bois / Tuiles plates et canal	191 385.08 € HT
LOT 3 : Charpente bois	108 057.80 € HT
LOT 4 : Vitrail	13 565.00 € HT
LOT 5 : Paratonnerre	5 265.00 € HT
Imprévus (10%)	45 836.99 € HT
Maîtrise d'œuvre	68 774.70 € HT
Contrôle technique	2 590.00 € HT
Coordination SPS	1 500.00 € HT

pour un montant de **577 071.60 € HT**

- **Sollicite** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Patrimoine Protégé Côte d'Or » le concours de la DRAC au titre des Monuments Inscrits et du FIP, le concours du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le concours de l'Union Européenne au titre du FEDER.
- **Définit** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible HT	Pourcentage	Montant
DRAC	Sollicitée	541 462.10 €	40 %	216 584.84 €
CD	Sollicitée	500 000.00 €	20 %	100 000.00 €
CRB	Sollicitée	577 071.60 €	17.32 %	100 000.00 €
FEDER	Sollicitée	577 071.60 €	7.81 %	45 072.44 €
Total des aides		577 071.60 €	80.00 %	461 657.28 €
Autofinancement		577 071.60 €	20.00 %	115 414.32 €

- **Préciser** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- **S'engage** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- **Atteste** de la propriété communale de l'église Saint-Saturnin
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

9- Travaux de restauration des extérieurs de l'église Saint-Saturnin- Demande de soutien financier à la fondation La Sauvegarde de l'Art Français

Suite à la constatation de plusieurs désordres sur l'église Saint-Saturnin au niveau des toitures et notamment structurel dans le clocher, la commune a décidé de lancer une étude générale de diagnostic sur l'ensemble des extérieurs de l'édifice.

Suite au diagnostic sanitaire et structurel réalisé sur l'ensemble de l'édifice et présenté à la commune par Monsieur Simon BURI, architecte, les travaux à entreprendre sont divisés en deux tranches comme suit :

Tranche ferme 1 : Clocher / Bras de transept / Chapelle Sud / Tourelle (toitures et façades)	
LOT 1 : Maçonnerie / Pierre de taille / Pavage	140 097.03 € HT
LOT 2 : Couvertures essentes bois / Tuiles plates et canal	191 385.08 € HT
LOT 3 : Charpente bois	108 057.80 € HT
LOT 4 : Vitrail	13 565.00 € HT
LOT 5 : Paratonnerre	5 265.00 € HT
Imprévu (10%)	45 836.99 € HT
Maîtrise d'œuvre	68 774.70 € HT
Contrôle technique	2 590.00 € HT
Coordination SPS	1 500.00 € HT
TOTAL	577 071.60 € HT
Tranche 2 CONDITIONNELLE : Nef / Chœur / Sacristie / Chapelle Nord (toitures et façades) / Abords	
LOT 1 : Maçonnerie / Pierre de taille / Pavage	201 481.28 € HT
LOT 2 : Couvertures essentes bois / Tuiles plates et canal	127 440.54 € HT
LOT 3 : Charpente bois	71 973.40 € HT
LOT 4 : Vitrail	52 929.80 € HT
Imprévu (10%)	45 382.50 € HT
Maîtrise d'œuvre	32 364.56 € HT
Contrôle technique	2 590.00 € HT
Coordination SPS	1 500.00 € HT
TOTAL	535 662.08 € HT
TOTAL TRANCHES 1 ET 2	1 112 733.68 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Sollicite** le soutien financier de la Fondation « La Sauvegarde de l'Art Français »
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

10- Travaux de couverture de la mairie : demande de subventions

La couverture de la mairie est très ancienne et vétuste. Les tuiles ont gelé. Elles sont cassées, fendues, friables et par endroit manquantes. Les pluies abondantes des derniers mois n'ont fait qu'aggraver la situation.

En conséquence, de nombreuses fuites et infiltrations causent des désagréments sur le bâtiment et notamment la charpente.

La commune peut prétendre à des aides pour le financement de ces travaux de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de la Côte d'Or.

Montant estimatif des travaux HT : 250 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de travaux de couverture de la mairie pour un montant de 250 000.00 euros H.T.,
- **Sollicite** le concours de l'Etat au titre de la DETR,
- **Sollicite** le concours du Conseil Départemental Côte d'Or,
- **Précise** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget,
- **Atteste** de la propriété communale de ce bâtiment,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

11- Ventes immobilières par adjudication

. Vu la délibération n°55-2024 du 6 septembre 2024 décidant l'aliénation des anciens ateliers municipaux situés au n° 6 rue du Grand Boutot à Saulieu, cadastré sous les références AL 352 ;

Vu l'avis du Domaine référencé DS 18313825 du 02/07/2024 sur la valeur vénale du bien précité arbitrée à 100 000 euros (hors taxe et hors droits).

. Vu la délibération n°56-2024 du 6 septembre 2024 décidant l'aliénation des garages, atelier et jardin, situés 23 rue du Tour des Fossés à Saulieu, cadastre sous les références AL 359 ;

Vu l'avis du Domaine référencé DS 17888984 du 28/06/2024 sur la valeur vénale du bien précité arbitrée à 54 000 euros (hors taxe et hors droits),

. Vu que la procédure de vente de ces biens sous plis cachetés n'a pas abouti,

Madame le Maire propose de faire procéder à la vente des immeubles par adjudication à l'amiable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Charge** Maître Philibert Héraud, notaire à Saulieu, de vendre par adjudication à l'amiable, les immeubles suivants :
 - n° 6 rue du Grand Boutot à Saulieu, cadastré sous les références AL 352 ;
 - n° 23 rue du Tour des Fossés à Saulieu, cadastré sous les références AL 359 ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer les actes à intervenir et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

12- Acquisition de terrains Faubourg Saint Félix

Vu la délibération n° 11-2022 du 14 janvier 2022 adoptant le principe d'acquisition de parcelles en vue de créer un espace pavillonnaire,

Vu le projet d'aménagement de cette zone pavillonnaire dénommé lotissement Saint Félix,

La commune souhaite se porter acquéreur de deux parcelles en vue de créer des voies d'accès piétonnières et/ou réseaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

vote avec 16 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Rose et Mme Devry par procuration à Mme Rose) :

- **Adopte** le principe de l'opération d'acquisition des parcelles cadastrées :
 - o section AI n°371 aux consorts Meuriot pour une superficie arpentée de 862 m²
 - o et section AI n°369 à Monsieur Philippe Berteau pour une superficie arpentée 86 m²
- **Se prononce** pour un montant de la transaction de 5 € le m²
- **Désigne** le cabinet de géomètre Tissandier pour l'établissement des documents d'arpentage nécessaires à cette transaction.
- **Précise que** les frais de géomètre seront supportés par la commune
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget lotissement Faubourg Saint Félix 2025
- **Charge** Maître Héraud, notaire à Saulieu, de la rédaction de l'acte authentique
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

13-Participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Saulieu pour l'année 2024-2025

Comme chaque année, il est nécessaire de voter le montant de participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Saulieu qui est calculé uniquement à partir des dépenses réelles de fonctionnement des écoles présentées ci-dessous :

Ecole maternelle 93 élèves		
	2023	2024
Achat prestations service		1 538.30
Eau	1 397.65	1 571.65
EDF	3 240.17	2 744.32
Autres fournitures (pharmacie, sable...)		535.56
Produits entretien	545.09	1 593.56
Fourn. Entretien de bâtiments	5 936.21	546.79
Fournitures scolaires	3 432.27	4 089.98
Prestations de service (impressions)	1 908.66	2 067.44
Locations mobilières (copieurs)		2 352.00
Maintenance sécurité incendie)	177.28	941.53
Assurances bâtiments	850.00	1 346.00
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (SACEM)		34.21
Publicité, publications, relations publiques (cadeaux Noël, spectacle)		974.00
Réceptions	1 136.76	
Frais d'affranchissement		
Téléphone	705.61	603.40
Frais de nettoyage des locaux (vitres)		405.96
Chauffage (chaufferie bois)	6 974.36	2 656.04
Impôts, taxes et vers. ass./rémunérations		3 979.58
Frais de personnel	115 472.28	118 927.03
	141 776.34	146 907.35
	1 476.84 €	1 579.65 €

Ecole élémentaire COURTEPEE 128 élèves		
	2023	2024
Eau	1 609.55	1 709.69
EDF	3 756.30	4 421.46
Fioul / Combustible	21 604.32	20 315.00
Produits entretien	1 957.80	602.42
Fourn. Entretien de bâtiments	4 028.39	78.67
Fournitures scolaires	6 580.61	7 034.80
Prestations de service (impressions)	3 527.90	2 398.93
Locations mobilières (copieurs)	3 029.68	0.00
Entretien bâtiment		1 510.28
Maintenance		632.97
Assurances bâtiments	850.00	696.00
Téléphone	1 279.95	1 472.82
Frais de nettoyage des locaux (vitres)		894.52
Impôts, taxes et vers. ass./rémunérations		437.89
Frais de personnel	13 243.81	20 585.31
	61 468.31	62 790.76
	484.00 €	490.55 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Fixe** le montant de la participation pour l'année 2024-2025 pour l'école maternelle Rosa Bonheur à 1 300 €
 - **Fixe** le montant de la participation pour l'année 2024-2025 pour l'école élémentaire Courtépée à 480 €
 - **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.
- Pour rappel, le montant de la participation pour l'année 2023-2024 a été fixé à :
- 1 200 € pour l'école maternelle Rosa Bonheur,
 - 480 € pour l'école élémentaire Laurent Courtépée.

14- Protection sociale complémentaire risque santé

Vu les articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial placé auprès du CDG 21 émis le 11/02/2025, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Cette participation deviendra obligatoire pour les risques santé à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal, en l'état actuel du droit, de 15€ brut mensuel par agent, selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation suivant :

- contrat individuel d'assurance labellisé, ou
- contrat collectif d'assurance (à adhésion facultative – ou obligatoire) souscrit dans le cadre d'une convention de participation.

Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur, sur la base de la procédure déclinée dans le décret n°2011-1474.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Retient** la procédure de la convention de participation pour les risques santé pour un effet des garanties au 01/01/2026. La procédure retenue est déclinée comme suit : Participation au dispositif du CDG 21 pour permettre d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par ce dernier.
- **Décide** de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :
 - o En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581, soit, en l'état actuel du droit, 15 € brut mensuel.
 - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, au terme de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

15- Modification des tarifs municipaux

Vu la délibération 35-2024 du 21 mai 2024 modifiant les tarifs municipaux,

Vu le transfert du centre social à la communauté de communes Saulieu Morvan et des animations faites sur les jardins

Considérant la nécessité de réviser certaines tarifications,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Supprime** les droits d'occupation des jardins familiaux fixés à 10 €
- **Fixe** le droit d'occupation du logement situé rue Collenot à 30 € la nuitée

16 Contrat « Grands Projets Côte d'Or » entre la Commune de Saulieu et le Conseil Départemental de la Côte d'Or pour les travaux de la salle polyvalente

Vu les articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 20/2020 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire ;

Vu les délibérations 16-2021 du Conseil Municipal du 26/03/2021, 04-2022 du 14/01/2022, 03-2023 du 27/01/2023, 25-2023 du 13/03/2023 et 56-2024 du 23/09/2024 concernant des travaux de de rénovation de la salle polyvalente – demande de subventions ;

Vu les délibérations du Conseil Départemental de la Côte d'Or du 27 juin 2022, du 21 octobre 2022 et du 20 mars 2023 relatives à la politique départementale de contractualisation, instituant et faisant évoluer le dispositif « Contrats Grands Projets Côte d'Or » ;

Vu le règlement d'intervention applicable d'intervention applicable aux dispositifs Aide au Patrimoine des collectivités – Plan Marshall en vigueur ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Côte d'Or du 12 décembre 2022 portant accord de principe au projet de contrat-type des contrats « Grands Projets Côte d'Or » et autorisant le Président du Conseil Départemental en exercice à les signer ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Côte d'Or du 02 décembre 2024 portant accord de principe relatif au projet de contrat « Grands Projets Côte d'Or » à conclure avec la Commune de Saulieu ;

- Convenu que le présent contrat a pour objet de définir les objectifs opérationnels du projet de la Commune de Saulieu correspond aux dispositions du programme « Contrats Grands Projets Côte d'Or » et les moyens de les atteindre ;

- Convenu que la commune de Saulieu est une commune labellisée « Petite Ville de Demain ».

La commune de Saulieu porte le projet de rénovation de sa salle polyvalente. Construit en 1982, ce bâtiment dispose d'une grande capacité d'accueil et constitue un réel atout pour la commune avec une demande permanente de location pour des spectacles, des mariages, des réunions, etc.

En 2019, la Commune souhaite procéder à la réhabilitation de cet équipement et notamment de sa toiture (travaux d'étanchéité). Sur les conseils des services de l'Etat, le projet évolue en intégrant la réhabilitation de la totalité de l'enveloppe du bâtiment comprenant sa rénovation thermique en isolant les façades par l'extérieur ainsi que le changement de l'ensemble des menuiseries incorporées dans les façades.

Le coût global de l'opération présentée à la contractualisation est de 1 342 889.06 € HT.

- Convenu que le Département s'engage à soutenir la réalisation de ce projet via un soutien financier à hauteur de 35.00% de l'assiette subventionnable hors taxe plafonnée à 1 000 000.00 €, dans la limite de 350 000.00€ d'aide.

- Convenu que la Commune s'engage :

- à déployer les moyens d'ingénierie, financiers, administratifs et techniques nécessaires à l'atteinte des objectifs opérationnels exposés à l'article 2 du présent contrat et conduire à terme le projet tel que décrit ;

- à faire connaître à chaque cofinanceur sollicité l'origine et le montant des aides publiques demandées et perçues pour le projet contractualisé.

- Convenu que la commune doit se référer à la notice intitulée « Obligations de communication des bénéficiaires d'une aide départementale » ;

- Convenu que le présent contrat entre en vigueur à sa signature électronique et prendra fin à l'issue du versement intégral de la subvention contractualisée. La réalisation effective du projet et de la demande de solde afférente doivent être accomplies en 42 mois à compter de la date d'attribution de la subvention ;

- Convenu que l'objet du contrat ainsi que le montant d'aide accordée ne peuvent être révisés ;

- Convenu qu'en cas d'inexécution des engagements de l'une ou l'autre des parties, le contrat peut être résilié, par l'un ou l'autre cocontractants.

- Convenu qu'en cas de contentieux portant sur l'application ou l'interprétation du contrat, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de Dijon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Approuve** le contrat « Grands Projets Côte d'Or » entre la Commune de Saulieu et le Conseil Départemental de la Côte d'Or,

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ce dossier.

17- Convention de sollicitation des services départementaux de voirie

Vu la délibération du Conseil Général en date du 15 décembre 2006 présentant le contexte des interventions des services Départementaux au profit des communes,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 23 mars 2007 présentant les modalités d'intervention en matière de voirie au profit des communes ou de leurs groupements,

Vu la délibération du Conseil Départemental de décembre 2024 définissant le barème des prestations 2025,

Vu la délibération 13-2020 du 23 mai 2020 autorisant le Maire à engager la collectivité,

Vu la délibération n°23-2022 renouvelant la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie jusqu'au 31 décembre 2024, il convient de signer une nouvelle convention de renouvellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer le renouvellement de la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie établie pour une durée de 3 ans avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025,

- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

18- Délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil dans le cadre de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté

A compter de 2026, les points de livraison dont l'usage est l'éclairage public ou assimilé vont intégrer le marché 2024-SIEEENms40 attribué à Octopus Energy.

Les usages éclairage public et assimilé sont : éclairage de voie publique, éclairage public permanent (tunnels, feux tricolores), cabines téléphoniques, panneaux publicitaires, relais téléphoniques, équipements de télésurveillance, indicateurs d'itinéraires type « RATP », radars, panneaux d'affichage lumineux permanents (dispositif de Responsable d'Equilibre - Section 2 - Chapitre F).

Cet usage « éclairage public et assimilé » peut ensuite bénéficier de deux contextes d'utilisation : (1) éclairage public et (2) usage plat ou intensif de nuit.

Le Groupement a détecté des écarts entre l'usage indiqué lors de l'adhésion au Groupement et l'usage connu du gestionnaire de réseau ENEDIS. Ces écarts doivent être traités pour éviter des situations de blocage au 01/01/2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code de la fonction publique ;

Vu les Statuts du SIEEEN en vigueur ;

Vu le marché n° 2024-SIEEENAC34 notifié le 3 juin 2024 ayant pour objet un accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

Vu la note explicative relative à la délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil ;

Considérant que la commune de SAULIEU est membre du Groupement de commande pour l'achat d'énergies s'inscrivant dans l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre est coordonnateur de ce Groupement de commandes ;

Considérant qu'au regard des anomalies techniques relevées en cours d'exécution de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté, il est nécessaire d'opérer des modifications en ce qui concerne le changement de contexte et de profil sur les points de livraison annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Donne** mandat au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour une période de deux ans, en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil pour ce qui concerne les points de livraison ci-dessous énoncés :

Numéro du PDL	Nom du PDL	Contexte utilisation actuel	Profil actuel	Contexte utilisation devant être affecté	Profil devant être affecté
12276121505628	Eclairage Public	0	PRO5	ECPU	PRO5

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette décision.

19 - Adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO)

ICO le Département est un Etablissement Public Administratif départemental en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- . **Approuve** l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département pour un montant de 500 € par an, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er janvier 2025 sans limitation de durée.
- . **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

20- Convention portant constitution d'un groupement de commandes pour travaux de voirie 2026-2029 avec la Communauté de Communes Saulieu-Morvan

Vu la convention portant constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de voirie arrivant à échéance le 31 décembre 2025 ;

Considérant l'opportunité de réaliser un nouveau groupement de commandes pour les travaux de voirie sur la période janvier 2026 - décembre 2029 ;

Considérant la délibération 2024-059 de la communauté de communes Saulieu-Morvan portant constitution d'un groupement de commandes pour travaux de voirie 2026-2029.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Décide d'adhérer** au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie 2026-2029 dont le coordonnateur est la Communauté de Communes Saulieu-Morvan.
- **Autorise** le Maire à signer la convention de groupement de commande annexée à la présente décision.
- **Désigne** monsieur Jean-Paul Thiveyrat pour représenter la commune pour le choix du titulaire du marché.

21- Convention avec le collègue François Pompon pour l'accueil des élèves de CM2 à la journée de regroupement en vue de la préparation de la rentrée de septembre 2025

En vue de la préparation de la journée de regroupement CM2/6^{ème} au collègue François Pompon qui aura lieu le 17 juin 2025, il convient de signer une convention d'accueil des élèves de CM2 au collègue François Pompon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer la convention d'accueil des élèves de CM2 au collègue François Pompon avec le collègue François Pompon dans le cadre de la journée de regroupement CM2/6^{ème}, et tout acte relatif à l'exécution de cette décision.

22- Modification des horaires de l'école maternelle Rosa Bonheur à compter de la rentrée du 05/05/25

Vu la délibération n°68-2027 du 4 décembre 2017 modifiant les horaires des école élémentaire et maternelle de Saulieu,

Vu la demande des parents qui ne disposent que de très peu de temps pour réaliser les trajets entre l'école primaire et l'école maternelle,

Vu la validation de cette demande en conseil d'école du 8 novembre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Décide** la modification des horaires de l'école maternelle comme suit :

Maternelle	lundi	mardi	jeudi	vendredi
ECOLE	8h40-11h50	8h40-11h50	8h40-11h50	8h40-11h50
CANTINE	11h50-13h35	11h50-13h35	11h50-13h35	11h50-13h35
ECOLE	13h40-16h30	13h40-16h30	13h40-16h30	13h40-16h30
Accueil périscolaire	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h	16h30-17h

- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

23- Modification des horaires de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire du 5 mai 2025

Vu la délibération n°04-2024 du 4 décembre 2024 modifiant les tarifs, les horaires et le règlement intérieur de l'accueil périscolaire,

Vu la demande de modification des horaires de l'école maternelle,

Il convient de modifier cette délibération, plus particulièrement le paragraphe « horaires d'accueil » du service périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Décide** la modification des horaires d'accueil du service périscolaire comme suit :

	École maternelle	École élémentaire
Accueil périscolaire matin	8h00 - 8h30	7h15 - 8h20
Restauration scolaire	11h50 - 13h35	12h00 - 13h40
Accueil périscolaire soir	16h30 - 17h00	16h20 - 18h15

- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

24- Grille unique des tarifs du musée François Pompon

Sur proposition du Maire, il convient de redéfinir certains tarifs d'entrées du musée François Pompon ainsi que les prix de nouveaux articles proposés à la vente à la boutique du musée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs du musée François Pompon et modifie la grille unique des tarifs du musée comme suit :

N°	Désignation	Prix T.T.C.	N°	Désignation	Prix T.T.C.
1.46	Pelican estampillé musée Pompon STAMPI taille 30cm	280.00 €	6.03	Plaque flèche bronze	40,00 €
1.47	ARA F.POMPON STAMPI	1 200,00 €	7.06	Magnet Ours gravé Musée Pompon	12,00 €
1.48	Ours blanc 100 x 55 x 25 cm	4 000,00 €	7.08	Porte-clé gravé Musée Pompon	12,00 €
3.02	Coussins ours en marche	39.00€		Entrée Adultes (par personne)	4,00 €
3.08	Lampe	150.00 €		Entrée Groupe + 10 personnes sans visite guidée (par personne)	3.00 €

- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

25- Prix de vente à prix coûtant d'articles de la boutique du musée François Pompon

Vu la délibération n°29-2021 du conseil municipal du 28 mai 2021 autorisant la vente à prix coûtant de certains articles de la boutique du musée François Pompon à l'office du Tourisme de Saulieu et à l'association l'Espérance de Saulieu,

Il convient de redéfinir certains tarifs comme proposé ci-dessous

N°	Désignation	Prix T.T.C.	N°	Désignation	Prix T.T.C.
	Pack 900 ans basilique	29.00 €	2.13	Carte postale Basilique	0.29 €
2.01	Tee-shirt enfant basilique	4.50 €	3.01	Carte postale Maison Rebelle	0.85 €
2.04	Badge basilique	0.56 €	4.07	Monnaie ours blanc musée d'Orsay	1.66 €
2.05	crayon de papier basilique	1.91 €	4.10	Porte-clés ours 3D	5.96 €
2.07	Magnet basilique	1.00 €	4.13	Mug Pompon blanc céramique	3.78 €
2.08	Affiche basilique	1.00 €	4.18	Figurine ours plastique	8.96 €
2.09	BD Basilique	12.60 €	4.19	Mug Pompon vintage	4.08 €
2.10	Monnaie de Paris Basilique	1.14 €	6.03	Plaque Flèche Bronze	36.00 €
2.11	Porte clé basilique	1.00 €			
2.12	Mug Basilique	4.50 €			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à vendre à prix coûtant à l'Office du Tourisme de Saulieu et à l'association l'Espérance de Saulieu, les articles présentés ci-dessus aux tarifs définis ci-dessus,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette décision.

26- Questions diverses

Fin de séance : 21h32